

Exit le CITE...



place au dispositif  
MaPrimeRenov

Janvier 2020 lance le compte à rebours  
vers la fin du CITE !

Quel avenir pour les fenêtres  
et les parois vitrées ?



Crédit d'Impôt sur la Transition Énergétique

**minco**<sup>®</sup>  
La fenêtre  
HYBRIDE

Retrouvez tous nos dossiers sur [www.minco.fr](http://www.minco.fr)

# Janvier 2020 lance le compte à rebours vers la fin du CITE !

## Une belle promesse...

Oyez, oyez ! Il est temps de déposer vos dossiers...

Le CITE disparaîtra bientôt pour laisser place à compter de janvier 2021 à une aide unique « MaPrimeRénov ». Cela se passera en plusieurs temps mais avant tout rappelons l'objectif de cette aide gouvernementale.

A l'heure où la problématique climatique inquiète, affole voire angoisse, elle pourrait potentiellement permettre à certains ménages d'améliorer leur niveau de confort en réduisant leur facture énergétique. Elle permet également d'augmenter la valeur de leur bien et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, responsables du changement climatique.

## Qu'est-ce qui change ?

Les matériels qui tendent à diminuer les émissions de carbone sont valorisés.

Initialement souhaité sous 15 jours, il semble que le temps de versement de l'aide soit finalement divisé par 6 (sur le papier).

Les domaines d'application de notre bon vieux CITE ont été revus (parfois à la baisse). En ce sens qu'il deviendra difficile de renouveler certains équipements sans mettre la main aux portefeuilles... Par exemple certains équipements de chauffage ou de production d'électricité ne donnent plus droits à des aides d'aucune sorte.

Soyons tout de même heureux de voir reconduire l'aide qui nous intéresse le plus : l'isolation thermique des parois vitrées. Si nous avons espéré voir réapparaître le niveau d'aides d'il y a maintenant plusieurs années, nous en sommes quitte



## Pourquoi remplacer le CITE ?

Selon le gouvernement, la réflexion a toujours mis en évidence la notion de « reste à charge » que les ménages les plus modestes ne peuvent assumer.

Le nouveau dispositif fusionne le Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et les aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) « Habiter mieux agilité ». MaPrimeRénov est d'ailleurs versée par l'Anah.

Il est accessible aux propriétaires occupants sous conditions de ressources, pour les logements situés en France métropolitaine et en outre-mer et pour les constructions achevées depuis plus de 2 ans.

La grande question du reste à charge subsiste et divise. Certains (y compris quelques élus) ne croient pas que ce dispositif soit déclencheur d'achat pour les ménages à revenus très modestes, d'autres pensent au contraire que comme il n'y a plus d'avance à faire, il leur sera plus simple d'assumer ce reste à charge dans la limite des 10% prévus par le gouvernement. Rappelons : 10% pour les revenus très modestes et 25 % pour les revenus modestes.



Emmanuelle Wargon (secrétaire d'Etat - ministère de la transition écologique) et Julien de Normandie (ministre du logement)

pour une reconduction en l'état (ou presque). Alors même que les fabricants de fenêtres n'ont cessé d'innover et de faire évoluer leurs menuiseries en termes de performances et d'étanchéité, cette aide ne concernera que les propriétaires désireux de remplacer leurs anciennes fenêtres équipées de simple vitrage.

Attention : l'accompagnement tarifaire de 100€ par équipement a également été revu. Il pourra être de 100€ pour les ménages à revenus très modestes et de 80€ pour les ménages à revenus modestes.

**minco**<sup>®</sup>  
La fenêtre HYBRIDE

Retrouvez tous nos dossiers sur [www.minco.fr](http://www.minco.fr)

## RGE...

Le professionnel effectuant les travaux devra nécessairement disposer d'une qualification ou certification RGE, adaptée au type de travaux concernés.

## Peut-on cumuler ?

Cumul de primes MaPrimeRénov' : maximum de 20 000 € par logement sur 5 ans  
Règles de non-cumul : pour les mêmes travaux, MaPrimeRénov' n'est pas cumulable avec les autres aides de l'ANAH, ni avec les aides à l'amélioration de l'habitat versées dans les DROM (départements et régions d'outre-mer).

MaPrimeRénov' n'est cumulable avec aucune aide de l'ANAH (à moins que le DPE initial soit à F ou G et que le gain soit de deux classes de DPE au moins)

## Quid du CITE :

Le CITE résiduel n'existera que pour les ménages de classe moyenne dans les conditions quasi similaires à la version de 2019 à ceci près que les aides sont encore revues à la baisse. Pas de quoi sauter de joie !

## Comme neige au soleil...

L'évolution des aides gouvernementales pour le remplacement de fenêtres ne cesse de baisser alors même que les fabricants n'ont fait qu'améliorer les performances de leurs menuiseries depuis plusieurs dizaines d'années.

## Pas de quoi nous décourager !

Chez Minco – la fenêtre HYBRIDE, nous concevons depuis toujours nos fenêtres en associant durabilité et faible impact carbone. Non contents de ces aides qui



- 2 janvier 2020 : ouverture du site [www.maprimerenov.gov.fr](http://www.maprimerenov.gov.fr) pour le dépôt de demande
- Avril 2020 : versement des premières primes
- Mai 2020 : ouverture de la possibilité de dépôt via un mandataire
- Janvier 2021 : élargissement de MaPrimeRénov' à l'ensemble des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriété



Pour rappel :

- 2017 : le CITE prévoit 30% de crédit d'impôts pour le remplacement de tous types de fenêtres par des équipements plus performants énergétiquement.
- 2018 : 15% de crédit d'impôts
- 2019 : 100€ par équipement en remplacement de simple vitrage et dans la limite de 2400€

- Aujourd'hui le dispositif MaPrimeRénov' remplace le CITE (depuis le 1er janvier 2020) :
  - » Ménages très modestes : prime de 100€ par équipement (en remplacement de simples vitrages uniquement)
  - » Ménages modestes : prime de 80€ par équipement (en remplacement de simples vitrages uniquement)
  - » Reste le CITE résiduel pour les ménages de la classe moyenne et pour 2020 :
    - \* Classe moyenne : 40€ par équipement
    - \* Ménages aisés : aucune aide

fondent comme neige au soleil, nous continuons à innover toujours plus pour proposer les produits les plus performants.

Pour estimer le montant des aides en fonction de chaque projet : Simul'aides ([faire.gouv.fr/marénov](http://faire.gouv.fr/marénov))



# minco®

La fenêtre HYBRIDE

Retrouvez tous nos dossiers sur [www.minco.fr](http://www.minco.fr)